



Vaularon, Yvette, Frileuse  
2 av du Soleil Levant  
91440 Bures sur Yvette

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

DU 28/11/2019

### AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MAIRIE DE GIF SUR YVETTE

<b>Participants</b>	Mairie de Gif sur Yvette : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Michel BARRET, Maire Adjoint chargé de la communication, de la prévention et de la sécurité, Président du SIAHVY,</li> <li>• Monsieur Jean-Luc.VALENTIN, Conseiller délégué, chargé de mission au patrimoine et aux travaux. Commission d'appel d'offres.</li> <li>• Madame Gaëlle PONTONE, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et des Services Techniques.</li> </ul> VYF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Danielle FARRET : Présidente,</li> <li>• André LOIE : Secrétaire,</li> <li>• Pierre Farret : Photographe</li> <li>• Sylviane VLACHOS : Membre du Bureau</li> </ul>	<b>Lieu</b> Mairie de Gif sur Yvette
<b>Invités :</b>		
<b>Excusés :</b>	Michel BIGNARD, Danielle Courteau, Antoine SOTTY,	
<b>Diffusion :</b>	Participants + diffusion VYF	
<b>Rédacteur :</b>	André Loie / Danielle Farret	
<b>Prochaine réunion :</b>	2020	

### Objet de la rencontre :

Cette rencontre est motivée principalement par les problèmes liés aux inondations, les dysfonctionnements du réseau eaux usées, les projets du bassin versant du Vaularon, et c'est aussi l'occasion de faire un point des travaux d'assainissement en cours sur Chevy.

### **Ordre du Jour :**

Les points abordés ont été successivement les suivants :

- Le Baratage,
- Les Grands Prés,
- La réhabilitation de l'antenne d'assainissement du Vaularon,
- Le Moulin Guibert de Bures sur Yvette,
- Les travaux d'assainissement sur le plateau de Chevy.

### 1) Lutte contre les inondations :

#### **1.1 Le Baratage :**

- Monsieur Barret fait état d'une réunion qui aura lieu le 12/12/19 à laquelle VYF sera invitée, qui aura pour but de présenter le point de la situation suite aux dernières réunions et interventions faites par les Élus et le SIAHVY. Il en présente ci-après quelques éléments qui seront développés lors de cette rencontre.

- Il rappelle rapidement l'historique de ce projet rendu nécessaire depuis les inondations de 2000 et souligne les points suivants : l'étude faite du projet par une Société prestataire spécialisée ; la nécessité à l'issue de cette étude de revoir l'alimentation du bassin en raison du caractère très pentu du terrain, aboutissant à prévoir un ouvrage sur la rivière pour alimenter de façon efficace le bassin en cas de fort débit, et donc de risque d'inondation sous-jacent ; et enfin le refus de l'Agence de l'eau de financer un ouvrage en milieu de rivière, acceptant uniquement la partie « reméandrage » du cours d'eau qui ne protégerait en rien des inondations et n'aurait comme fonction qu'une réouverture du site.
- Une réunion a eu lieu tout récemment entre les deux Maires concernés (Bures et Gometz-le-Châtel) et l'Agence de l'eau, en présence du SIAHVY, et a confirmé le blocage au niveau de l'Agence de l'eau.
- Le SIAHVY a donc décidé de faire un effort tout particulier en acceptant de prendre en charge 60 % du coût de l'ouvrage en cause : 1 million d'euros, toutefois à condition d'obtenir l'aval du Département, aval assujéti à la réalisation d'une étude « coût-bénéfice », auquel cas le Département pourrait prendre en charge 40% du coût. Monsieur Barret vient de faire une demande en ce sens. Cette serait réalisée avec les moyens propres du SIAHVY (le gain d'efficacité en termes de retenue contre les inondations des pavillons situés en contrebas serait de l'ordre de 5000 m<sup>3</sup>, occurrence 20 ans).
- Monsieur Barret indique par ailleurs les derniers 'obstacles' restants à traiter :
  - Obtenir l'accord des Services de l'État sur cet ouvrage qui est un élément de dérivation ponctuel sur le cours d'eau mais actuellement contraire à la loi sur l'eau,
  - Mettre en conformité le PLU de Gometz-le-Châtel, si non déjà fait,
  - Obtenir l'autorisation de l'État sur le déboisement nécessaire à l'opération, et connaître les mesures de compensation qui seront demandées.

- VYF rappelle que le projet est discuté suite aux énormes inondations liées à deux orages consécutifs en juillet 2000 et aux apports importants lors d'événements plus récents (2018).

Les causes sont majoritairement dues aux envois récents des eaux issues de la Départementale 35 (deux fois deux voies), aux drainages de terres agricoles sur Saint Clair sans rétention aucune et aux envois dans le ru d'Angoulême des réseaux des eaux pluviales du plateau.

Est-il anormal de vouloir une protection réelle en fond de vallée urbanisée ??? ou faudra t'il subir encore ces états qui ne sont plus des catastrophes naturelles ?

## **1.2 Zone humide des Grands Prés :**

Le marché de maîtrise d'œuvre est maintenant en cours. Il débouchera sur un cahier des charges de consultation finalisé à mi 2020, pour une fin de réalisation à mi 2022.

## **2) Assainissement**

### **2.1 La réhabilitation des regards de l'antenne d'assainissement du Vaularon :**

Faisant suite à la présentation de Monsieur Vivien du 12 juillet 2019, et confirmé ensuite en septembre, les travaux concernent 13 regards répartis sur Bures et Gometz-le-Châtel : nettoyage, remise en état des fonds de regards, autres réparations voire changements des regards notamment sur ceux de la tranche optionnelle ci-après.

Ils sont pris sur le budget du SIAHVY (220 KF) sans aucun financement extérieur.

Les travaux comportent deux tranches ;

- Une tranche ferme, lancée, de 5 regards, situés en zone publique sur Bures,
- Une tranche optionnelle de 8 regards, situés principalement sur Gometz-le-Châtel et Bures, en zone privée, nécessitant l'accord des propriétaires pour accéder à leur terrain, donc de ce fait à horizon 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Monsieur Barret fait appel au rôle d'accompagnement des Communes et d'incitation des Associations auprès des riverains concernés, sachant que le SIAHVY s'engage à remettre en état leur terrain après l'intervention.

Il souligne que le SIAHVY n'est pas maître des apports d'eaux claires parasites en provenance des réseaux communaux à la charge des Communes, puis de la CPS à partir du 1er janvier 2020 et que les mesures seront faites sur l'antenne intercommunale à la charge du SIAHVY :

- Les résultats de ces mesures seront présentés lors de la réunion du 12 décembre annoncée ci-dessus,
- Par ailleurs une modélisation du réseau intercommunal va être réalisée afin de valider la capacité de ce réseau. Elle sera confiée à un bureau d'études spécialisé. Les modalités en seront précisées lors de la réunion du 12 décembre 2019.

### **3) Les travaux d'assainissement sur le plateau de Chevry :**

- Il reste toujours un dernier tronçon en amont de la Maison Forestière à finaliser. Situé dans une zone habitée, à 7 m de profondeur. Ces travaux semblent très délicats à réaliser (humidité) selon Monsieur Valentin, et devraient maintenant être faits au printemps 2020. Il nous précise que ce n'est pas un problème de budget mais une condition technique.
- Un autre secteur entre la Maison forestière et la descente vers le Vaularon est à vérifier et probablement à traiter.
- D'autres tronçons vers la ferme d'Armançon et vers le Golf doivent être réhabilités.
- Quelques soucis sont observés vers la Boissière et à corriger.

*[Post rencontre et après restitution des résultats de l'étude menée par SUEZ à la demande du SIAHVY et des élus : les résultats montrent un apport d'Eau Claire Permanente Parasite de 363 m3/J d'ECPP. Des observations nocturnes vont être menées rapidement afin de corriger ces dysfonctionnements évidents.]*

### **4) Le Moulin Guibert de Bures sur Yvette :**

Ce moulin, à l'arrêt depuis plusieurs années, constitue une rupture dans l'écoulement de l'Yvette, qui n'est pas résolue à ce jour en raison de problème de succession de la famille propriétaire.

Rappel succinct de la situation à ce jour ;

- Proposition de rachat par le SIAHVY d'une parcelle permettant de rétablir le flux, proposition établie en liaison avec les Domaines, et approuvée par le tribunal suite à recours du SIAHVY,
- Opposition d'un héritier à l'exécution de cette décision,
- Décision de procéder à la mise en demeure de la famille de rétablir la continuité hydraulique par le Maire de Bures, l'exécution pouvant être ordonnée par le Préfet, les travaux pouvant être exécutés par le SIAHVY aux frais de la famille.

*NB ; la solution de rachat du SIAHVY est toujours valable à ce jour.*

### **5) En conclusion**

VYF remercie Monsieur Barret et le SIAHVY pour leurs efforts et leur engagement pour résoudre et finaliser notamment les projets Baratage et Grands Prés et remercie les membres présents : Madame Pontonne et Monsieur Valentin pour leur écoute et leur accueil lors de cette réunion.